



---

## Réunion de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du 8 octobre 2008

### SYNTHÈSE

---

*La formation « Monnaie, finance, balance des paiements » s'est réunie le 8 octobre 2008 sous la présidence de Jean-Paul Pollin. A partir des demandes exprimées lors de la rencontre moyen terme sur les statistiques monétaires et financières, le 21 mars 2008, trois axes du programme 2009-2013 ont été particulièrement débattus : le surendettement et l'exclusion bancaire, le micro-crédit et les besoins statistiques des PME. Puis la Banque de France a précisé les modalités et les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées aux chercheurs. Sylvie Mabile et Pierre Sicsic (Banque de France) ont ensuite présenté l'état d'avancement du projet d'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services. Jean-Pierre Vouette (ACAM) a exposé les conséquences de Solvabilité II sur les statistiques des assurances. Ensuite, Jean-Marie Fournier, a fait le point sur les travaux du groupe de travail sur les groupes financiers dont il est le rapporteur. Enfin, Elisabeth Pauly a présenté l'organisation de la nouvelle direction générale des statistiques de la Banque de France.*

Bernard Guibert a tout d'abord présenté **le bilan du programme à moyen terme 2004-2008** sur la connaissance des échanges internationaux et la description des comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières et monétaires. Concernant les assurances, une convention passée entre la Banque de France et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) autorise dorénavant la transmission à la Banque de France des données collectées par l'ACAM. La statistique publique a également amélioré la connaissance des marchés financiers : chaque trimestre sont mis en ligne les flux financiers et la part des Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurée (SIFIM) est calculée dans le PIB. Par ailleurs, le calcul annuel et les estimations trimestrielles de la dette publique « au sens du Traité de Maastricht » font désormais l'objet de publications régulières.

Jean-Paul Pollin a ensuite repris **les perspectives dégagées lors de la rencontre moyen terme du 21 mars 2008**. Le premier point concerne **le surendettement et l'exclusion bancaire**. Beaucoup de données sont disponibles dans les administrations et à la Banque de France qu'il est nécessaire de mobiliser et de mettre en cohérence afin d'avoir une meilleure visibilité sur les phénomènes d'exclusion bancaire ou de surendettement. Le deuxième point porte sur **le micro-crédit** pour lequel de réels besoins se font sentir pour préciser les concepts et élaborer les informations statistiques nécessaires. Il faut en effet distinguer le micro-crédit professionnel autour duquel oeuvrent plusieurs associations, du micro-crédit personnel qui n'a été mis en place que très récemment. Un groupe de travail sur le micro-crédit va donc être mis en place dès le début de ce nouveau moyen terme. Par ailleurs, **la mise à disposition de données financières anonymisées est un enjeu fort**. Il s'agit d'un besoin déjà exprimé au niveau européen, à la fois par les pays membres, par le réseau des banques centrales, par les instituts nationaux de statistiques et par le Parlement. Un projet est d'ores et déjà mis en place pour créer des centres d'accès sécurisés sous l'égide d'Eurostat et du SEBC. Un pilote est actuellement testé par l'Insee. Enfin, les demandes ont porté également sur **les besoins statistiques sur le financement des PME**. Dans ce domaine également, un travail de définition préalable est apparu nécessaire. Un article a été inscrit dans la Loi de Modernisation de l'Économie qui présente désormais quatre catégories d'entreprises : les micro-entreprises, les PME, les

entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises. La définition des frontières de ces catégories a fait l'objet d'un décret préparé dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis.

**Le projet d'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services** est ensuite présenté par Sylvie Mabile et Pierre Sicsic. Cette enquête complémentaire fait suite au rapport du Cnis sur la mesure des échanges internationaux de services. L'avis d'opportunité avait été accordé en mai 2006. La première enquête devrait être réalisée au début du second semestre de l'année 2009, sur les échanges de 2008 à partir d'un questionnaire électronique

Puis, Jean-Pierre Vouette expose **les conséquences de Solvency II sur les statistiques des assurances**. La réforme Solvabilité II vise à refondre l'ensemble du régime prudentiel applicable aux assureurs, à l'échelon européen. Une directive devrait être adoptée au début de l'année 2009 mais cette réforme n'entrera pas en vigueur qu'en 2012 après la mise en place des mesures d'exécution. L'objectif d'harmonisation maximale au sein de l'Union Européenne aura pour conséquence de modifier totalement les concepts utilisés. Pour faire face à ce changement, un groupe de réflexion a été constitué dont les conclusions sont attendues pour 2009-2010.

**Un point sur les travaux du groupe de travail sur les groupes financiers** est également présenté par Jean-Marie Fournier. Le groupe de travail « Salustro » du Cnis n'avait pas eu l'opportunité de prendre en compte la spécificité des groupes financiers. Un rapport complémentaire a donc été commandité, visant à étudier la manière dont les recommandations du groupe « Salustro » pourraient être transposées dans le domaine financier. Le groupe de travail constitué est présidé par Gilles de Margerie, directeur au Crédit Agricole. Un des points du mandat consistait à définir la notion de groupe financier. Un groupe financier est avant tout un groupe, composé d'une société mère et d'au moins une filiale. Cette définition est celle du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Compte tenu du haut degré de concentration du secteur financier français, il semble aisé de repérer et suivre les groupes financiers français. Néanmoins, la Comptabilité Nationale ne distingue actuellement que trois catégories d'activités financières : celles des banques, des sociétés d'assurance et des auxiliaires de services financiers. Très peu d'études ont été réalisées à ce jour à des niveaux plus fins d'analyse. Un travail est donc réalisé par le groupe d'une étude monographique du Crédit Agricole. Enfin, l'analyse économique de la Comptabilité Nationale et celle des groupes financiers diverge profondément ces dernières années car les champs utilisés sont différents : d'un côté, l'analyse porte sur une activité concentrée sur un territoire national, de l'autre côté sur une activité mondialisée. Les conclusions du groupe de travail seront présentées lors de la prochaine réunion de la formation.

Enfin, Elisabeth Pauly, directrice générale des statistiques à la Banque de France présente **la nouvelle direction générale des statistiques**. La réorganisation est toute récente puisqu'elle s'est faite le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Son objectif est de marquer la reconnaissance de la Banque de France de la spécificité de la fonction statistique, par rapport à la fonction études/recherches. De fait, cette nouvelle direction se compose aujourd'hui des trois directions de la Direction générale des études et des relations internationales ayant trait à la statistique. Cette réorganisation correspond également à la mise en œuvre d'un modèle en vigueur au sein de l'Eurosystème et de la BCE. Ce modèle vise notamment à constituer des unités plus opérationnelles car plus restreintes. Enfin, il s'agissait de mieux répondre aux défis actuels des banques centrales, avec des outils d'analyse adaptés à la sophistication des instruments financiers, tout en limitant la charge de *reporting* imposée aux déclarants.